

Rennes, mardi 10 novembre 2020

Session de l'assemblée départementale jeudi 12 novembre 2020

La session du mois de novembre est traditionnellement dédiée à l'examen de la deuxième décision modificative (DM2), après celle de juillet (DM1), qui permet d'ajuster les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget primitif (voté en février 2020). Elle donnera également lieu à la présentation et au vote de différents rapports.

La session de l'assemblée départementale est organisée dans le contexte contraint de la crise sanitaire. Toutes les dispositions sont prises, dans un esprit de responsabilité et d'exemplarité, pour adapter son fonctionnement :

- Présence ramenée à 50%+1 (16 élu.es de la majorité, 11 élu.es de la minorité et le Président);
- Retransmission audio en direct sur le site : <https://www.ille-et-vilaine.fr/>, pour la première fois;
- Strict respect des consignes sanitaires: port du masque, placement des élu.es à distance, sens de circulation.

9h30 : Ouverture de la session. Intervention du Président puis des groupes politiques.

Notamment à l'ordre du jour :

La protection maternelle et infantile et la protection de l'enfance réunies dans une même ambition

Le Département consacre 155 millions d'euros à ses politiques en faveur de l'enfance et de la famille (crédits de fonctionnement et d'investissement inscrits au BP 2020).

Le schéma départemental enfance - famille 2020-2025 regroupe pour la première fois deux politiques fondamentales : protection maternelle et infantile et protection de l'enfance. Au fil de l'évolution de la législation, des pratiques et des adaptations de l'organisation des Centres départementaux d'action sociale (Cdas), la convergence entre ces deux politiques s'est imposée.

Le schéma a pour objectifs de :

- renforcer la cohérence de l'action menée au bénéfice des Bretilien.nes en préparant l'avenir des jeunes et agir pour la qualité de vie de toutes et tous ;
- positionner l'enfant et son intérêt au centre de la politique départementale ;
- apporter une meilleure réponse aux besoins fondamentaux des enfants et des familles dans le cadre d'un accompagnement global et personnalisé ;
- garantir la qualité et la continuité des parcours des enfants et des familles ;
- réaffirmer la priorité de l'action à domicile en élargissant les possibilités d'y intervenir pour privilégier de nouvelles modalités d'accompagnement, réduire la durée des placements ou en améliorer l'acceptabilité et ne réserver les placements longs qu'aux situations pour lesquelles aucune autre solution ne peut être mise en œuvre ;
- définir des modalités précises de pilotage du schéma afin de garantir le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre sur toute la période.



Au cours de la session, il sera également proposé au vote des élu.es de fixer le taux directeur des établissements et services relevant de l'aide sociale à l'enfance à 0,5%. Ces établissements et services sous statut associatif ou public, sont financés quasi-exclusivement par le Département pour près de 1700 places d'accueil et plus de 3 300 mesures d'action éducative à domicile. En 2020 le Département a financé ces structures à hauteur de 88 millions d'euros (+9% par rapport à 2019).

Financement des établissements et services qui accueillent des personnes âgées, des adultes en situation de handicap

En 2019, le Département a participé à hauteur de 183 millions d'euros au fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux, soit 20% de son budget de fonctionnement. Ces établissements participent pleinement à la mise en oeuvre de la politique que le Département mène afin de développer la solidarité en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Grâce au soutien du Département, l'Ille-et-Vilaine compte 179 établissements d'accueil pour personnes âgées dont 167 habilités à l'aide sociale pour un total dépassant les 13000 places. Il finance également plus de 4500 places en établissements et services pour adultes en situation de handicap.

Il est proposé un taux de reconduction moyen des budgets des établissements et services à hauteur de 0,50 %. Par ailleurs, le Département prévoit des ouvertures de places nouvelles dans les établissements et services pour adultes en situation de handicap et dans les établissements pour personnes âgées : 65 places pour l'accueil des personnes âgées (dont 46 places d'Ehpad et 19 places de résidences autonomie) et 18 places pour l'accueil des personnes en situation de handicap auxquelles il convient d'ajouter 17 nouveaux logements en habitats regroupés.

L'Ille-et-Vilaine souhaite soutenir SOS Méditerranée

SOS Méditerranée, association européenne de recherche et de sauvetage en mer, a secouru plus de 1300 naufragés l'an dernier. Apolitique et apartisane, elle ne bénéficie d'aucun financement étatique. Le Département d'Ille-et-Vilaine, fort d'une longue tradition en matière de coopération internationale et fidèle à ses valeurs de solidarité, souhaite apporter une contribution financière de 50 000 euros. Elle aidera l'association pour les frais d'affrètement du navire ambulance et le matériel de sauvetage.

Le Département actionnaire de la « Coop des Masques, Bretonne et Solidaire »

Fortement mobilisé durant la période de confinement, le Département a pu constater que la pénurie de masques dans les premières semaines de l'épidémie a montré les fragilités de notre système sanitaire. Dès lors, la possibilité de réimplanter une usine de production de masques homologués en Bretagne a été envisagée. L'étude engagée par la Région a montré la viabilité économique d'une unité de production de 45 millions de masques (chirurgicaux, FFP2, textiles), même si un autre projet industriel privé est envisagé dans les Côtes d'Armor.

Le projet est porté par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), créée en juin dernier, qui souhaite porter son capital à 2 millions d'euros d'ici fin 2021. Le site de production sera localisé à Guingamp. Plusieurs collectivités se sont d'ores et déjà engagées : Région Bretagne, Département des Côtes d'Armor, plusieurs EPCI et communes.

Considérant l'intérêt pour l'Ille-et-Vilaine de disposer d'une solution locale sécurisée d'approvisionnement en masques pour les populations, les établissements médico-sociaux et pour ses propres besoins, il est proposé au vote des élu.es de souscrire des parts sociales de la SCIC Coop de Masques à hauteur de 25 000 €.

Une aide exceptionnelle pour le Département des Alpes-Maritimes

La tempête Alex qui s'est abattue avec une intensité exceptionnelle sur le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a causé des dommages considérables tant sur les plans humains que matériels. Devant l'urgence de la situation et afin de venir en aide aux sinistrés, il est proposé d'apporter une aide exceptionnelle au Département des Alpes-Maritimes d'un montant de 50 000 €, très fortement touché dans l'exercice de ses propres compétences (notamment routes et infrastructures routières) et qui assurera la coordination des dons, en fonction des priorités, auprès des communes.

La décision modificative (DM2)- 8,5 millions de plus pour financer le Revenu de Solidarité Active

La décision modificative n°2 permet d'ajuster les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget pour en optimiser l'utilisation avant la clôture de l'exercice. Elle s'inscrit encore dans le contexte de crise sanitaire.

En investissement, cette DM se caractérise par le report de près de 19 millions d'euros de crédits consacrés aux travaux d'équipement départementaux, en raison des retards pris au printemps à cause du confinement. Il est par ailleurs proposé de réduire ou de reporter près de 8,5 millions d'euros de crédits inscrits en matière de subventions d'équipement (2^e ligne du métro de Rennes Métropole, logements sociaux, restructuration des établissements pour personnes âgées ou personnes handicapées...).

En fonctionnement, le Département est confronté à une très forte progression du nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). La dépense sur cette ligne budgétaire enregistre un taux d'évolution de +22% / l'an depuis ces trois derniers mois, un rythme jamais atteint. 8,5 millions d'euros de crédits complémentaires sont nécessaires pour faire face au financement du RSA d'ici la fin de l'année. Sur les autres postes, il est procédé à des ajustements de crédits à la baisse essentiellement du fait de décalages d'actions non réalisées en 2020 pour cause de Covid-19 qui se soldent par une réduction des charges de fonctionnement de près de 5 millions d'euros.

Sur le volet des recettes, il est notamment proposé un ajustement de moindre baisse de la prévision du produit des droits de mutation. Au cours des derniers mois, le marché immobilier est resté plus soutenu que prévu, ce qui permet d'envisager un produit de 183 millions d'euros (au lieu de 175 millions d'euros), soit un ajustement de +8 millions d'euros. Rappelons que le produit 2019 de cette recette avait atteint 202 millions d'euros, soit un écart encore négatif de près de 20 millions d'euros par rapport à l'attendu 2020. Cela reste cependant inférieur au montant constaté en 2019 : près de 203 millions d'euros.

Il est également inscrit 2,5 millions d'euros de contribution financière versée par l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.